

**Message du Secrétaire général de  
l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),  
M. Renato Cláudio Costa Pereira, sur le thème «La coopération mondiale pour  
le renforcement de la sécurité des vols», pour la célébration de la Journée internationale  
de l'aviation civile, le 7 décembre 1997**

La sécurité des vols vise essentiellement à préserver le bien-être de tous les passagers du transport aérien ainsi que des personnes au sol qui pourraient être blessées en cas d'accident. Cet objectif fondamental a toujours été au coeur de la mission de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui a pour mandat de garantir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

La sécurité des vols vise aussi à inspirer la confiance dans l'aviation civile, laquelle contribue de façon significative à l'économie de pratiquement toutes les nations à la surface de la terre. Dans la seule année 1994, elle a fourni quelque 24 millions d'emplois dans le monde et produit des revenus bruts de 1,14 billion de dollars. L'industrie du voyage et du tourisme, dont le transport aérien est un élément vital, emploie 262 millions de personnes et produit des revenus bruts de 3,8 billions de dollars.

Pour maintenir la bonne santé de l'industrie de l'aviation civile et bénéficier des énormes avantages qu'elle présente des points de vue économique, social et récréatif, il faut pour l'essentiel mettre en oeuvre les normes de sécurité enchâssées dans la Convention relative à l'aviation civile internationale de 1944. Ce document éternel a porté création de l'OACI en 1944 et demeure la base qui unit ses 185 États contractants au sein d'un forum international unique pour tout ce qui a trait à l'aviation civile.

De même qu'il appartient à chaque État de mettre en application les normes de sécurité à l'intérieur de son espace aérien et de son territoire, de même il est de la responsabilité de chaque État de veiller à ce qu'un système solide et efficace de supervision de la sécurité soit en place à l'échelle mondiale. Cet objectif sera réalisé grâce à l'harmonisation des initiatives des États et des régions en matière de supervision de la sécurité, et à la mise en oeuvre d'une stratégie mondiale de supervision de la sécurité.

Le thème de la Journée internationale de l'aviation civile de cette année étant «La coopération mondiale pour le renforcement de la sécurité des vols», je m'engage à travailler avec diligence en collaboration avec tous nos membres et partenaires en vue de créer et de mettre en place cette stratégie.

Mon objectif ultime est de veiller à ce que l'OACI s'acquitte de son rôle consistant à guider l'aviation civile durant le 21<sup>e</sup> siècle et à garantir à tous les peuples de la terre le système d'aviation civile le plus sûr et le plus efficace.